

Orientation d'Aménagement et de Programmation

Chemin du Charault à la Loge

IMPLANTATION DE NOUVEAUX LOGEMENTS AU CŒUR DU BOURG

Présentation du site

Le site du chemin du Charault à la Loge représente une superficie totale de 2,3 hectares. Il est constitué essentiellement par un espace non bâti délimité par la rue des Linais, la route de la Loge et le chemin du Charault à la Loge. L'urbanisation de ce secteur contribuera à « épaissir le bourg » par transcription de l'orientation n°4a du PADD.

Enjeux identifiés sur le site

- Optimiser le foncier pour gérer le sol de manière économe sur ce site stratégique.
- Augmenter la perception du bâti au droit de la rue des Linais, afin de renforcer la centralité de l'espace situé autour de la mairie et de l'école.
- Conserver la perméabilité des circulations piétonne.

Orientations d'aménagement

- Une densité minimum de 12 logements par hectare est imposée en cœur d'opération, au sein du triangle formé par les trois voies.
- Une forme bâtie groupée devra être mise en place le long de la rue des Linais : les constructions devront y être implantées en mitoyenneté, en alignement sur l'espace public et comporteront préférentiellement un étage.

